



Paris, le 4 janvier 2012

Devenir du Réseau scientifique et technique : ***C'est maintenant que chacun doit prendre ses responsabilités !***

FORCE OUVRIÈRE n'avait pas attendu que les élections soient passées pour prendre ses responsabilités et afficher publiquement et clairement ses positions dans le cadre des « négociations » engagées sur le devenir du RST.

Il en avait été de même dans le cadre des « négociations » engagées pareillement sur le transfert des Services de navigation à l'établissement public VNF (FO ayant refusé, seul, de signer l'accord du 24 juin 2011, accord que le gouvernement aura bafoué dans les grandes largeurs jusqu'au terme des débats parlementaires pléniers qui se sont achevés, fin décembre, à l'Assemblée nationale).

A la veille de la X^{ième} réunion plénière de ce jour, le cabinet de la Ministre nous a adressé une nouvelle version de projet de protocole d'accord relatif au futur organisme scientifique et technique.

Amendements présentés par FO :

Force est de constater que nous aurons été entendus sur un grand nombre de points puisque la plupart des amendements que proposait FO lors de la réunion bilatérale du 21 décembre 2011 (cf. notre compte-rendu du 22 décembre 2011) ont été repris.

Mais, d'une part, l'un d'entre eux (le statut du futur organisme et donc pierre angulaire de la réforme proposée) a été rejeté, la Ministre restant campée sur le dogme de l'agencification. Nous y reviendrons prochainement vu les risques induits par ces questions structurelles...

Et, d'autre part, lorsque les amendements présentés par FO ont été retenus, il ne l'ont été sur certains points fondamentaux, que de façon incomplète, laissant des zones floues là où nous proposons des éclaircissements. C'est aussi vrai des sujets tels que la mobilité ou la garantie de rémunération.

Par ailleurs :

- si concernant les missions du futur organisme des précisions ont bien été apportées, l'ingénierie apparaît seulement à la marge ... et la recherche plus du tout ! Quant au patrimoine, l'organisme n'aurait plus qu'à le gérer ... mais plus à en concevoir la conservation et la modernisation (éléments pourtant demandés fortement par les collectivités locales) !!
- et si l'administration a accepté d'introduire -comme nous le demandions- quelques éléments en matière de contributions partagées (État, services centraux et déconcentrés et collectivités territoriales), ce n'est qu'en termes incompréhensibles (ou qui laissent la possibilité d'interpréter que l'organisme pourrait travailler sur des sujets intéressant les CL, mais pas directement POUR les CL ..) et, qui plus est, sans références ni au moment de la création ni, a fortiori, de façon durable...

De leur côté, l'ensemble des autres organisations se sont unanimement déclarées par ailleurs prêtes à accepter ce projet de statut d'établissement public, mais pas à l'assumer, allant jusqu'à demander que cet élément fondateur du protocole apparaisse comme ... subsidiaire du protocole d'accord !

Et, bien que dénonçant l'absence de garanties dans le protocole, certaines n'ont même pas hésité à se déclarer d'emblée prêtes à le signer !

Les réponses de l'administration :

Pascal BERTEAUD, le directeur de cabinet adjoint, s'est attaché à expliquer qu'il ne peut écrire ce qu'il nous dit verbalement, que ce soit en matière de garantie de rémunération ou de non mobilité forcée. Tout au plus a-t-il indiqué qu'il gommerait du protocole tout ce qui fait peur (comme la fermeture possible de sites) ... pour ne plus rien écrire sur le sujet (et laisser ainsi le flou le plus complet!).

Le représentant de la Ministre est même allé jusqu'à expliquer qu'il ne pouvait s'engager dans une cartographie précise des moyens du fait de la prochaine alternance gouvernementale (autrement dit, on se dépêche de détricoter partiellement le RST sans se préoccuper de la suite, un peu comme si on s'empressait d'atteindre un « quota de réformes » avant de fermer le rideau...).

On sait ce qu'il en a résulté sur cette question pour VNF ! Le Ministre des transports est même allé jusqu'à mentir aux parlementaires sur l'avancement des négociations sur la cartographie du futur l'établissement. Quant à la Ministre, elle a renoncé à son engagement...

Le directeur de cabinet adjoint est même allé jusqu'à laisser clairement entendre à cet égard que la réforme envisagée ne visait qu'à faciliter la poursuite des mesures RGPPesques après la prochaine alternance gouvernementale.

Il n'envisage pas de développer les moyens nécessaires au développement du RST.

Et de conclure en indiquant que si toutes les organisations syndicales s'y opposaient, la Ministre abandonnerait ce projet.

Le prenant au mot, FO a fait valoir que c'est très exactement ce que nous avait dit, il y a un an et demi, le directeur du Cabinet de Jean-Louis BORLOO pour ce qui concerne le transfert des Services de navigation (on sait maintenant ce qui a résulté de cet engagement simplement verbal...). FO lui a donc demandé, à défaut de pouvoir écrire ce genre d'engagement dans un texte, de **nous l'écrire dans une lettre ... ce à quoi il s'est refusé.**

Il est donc clair qu'il y a beaucoup d'hypocrisie dans ce dossier car notre interlocuteur n'a pas exclu soit de vider le protocole de tout engagement (pour faciliter la signature d'un maximum d'organisations syndicales), soit de mener cette réforme (ce démantèlement) même si aucune ne le signe mais ne lui oppose qu'une posture de « contestation raisonnable ».

C'est la raison pour laquelle, pour peser dans les « négociations » et placer publiquement au moins l'un des signataires potentiels (la Ministre elle-même) devant ses responsabilités, FORCE OUVRIÈRE ouvre aujourd'hui une nouvelle série de « Questions qui fâchent ».

Questions qui fâchent tout autant d'ailleurs que dans les Services de navigation et dans tous ces services malmenés, que ce soit au niveau (inter)départemental, inter(régional) ou central...

Ces questions pourront par ailleurs alimenter les assemblées des personnels.

Pour notre part, nous ne éluderons pas...

Question qui fâche n° 1 : la mobilité forcée :

L'administration confirme qu'il n'y aura pas de « mobilité forcée » et qu'il n'y en n'a jamais eu au ministère. Que dire de tous les agents du SETRA ou du LREP ? Ont-ils choisi de changer de service ou d'aller à Sourdu ?

Pour l'administration, une « mobilité forcée », c'est l'application stricte de la loi mobilité : obligation de quitter son poste supprimé et d'aller sur l'un des trois postes imposés par l'administration (sous peine de licenciement pur et simple). Or, dans le cadre de l'IFSTDD, la volonté de « rationaliser » les implantations géographiques n'est pas cachée ... Ainsi, le secrétaire d'État, Benoît Apparu, n'a pas caché (lors du dernier comité technique ministériel) que lorsqu'un site allait fermer, les agents auront une mobilité. Mais comme ils pourront choisir leur poste d'arrivée, cette mobilité ne sera pas forcée ! « Ils n'ont plus de pain ? Qu'ils mangent des brioches ... »

Le même raisonnement sera bien sûr appliqué lorsque certains sites devront se limiter à un domaine ou à un type d'intervention spécifique, car on peut imaginer que le futur EPA, en quête de « rationalisation », voudra rassembler les compétences identiques pour créer ce qu'on appelle des « masses critiques », conséquence évidente des suppressions de postes.

Ou quand la « polarisation » fait le lit de nouvelles « mutualisations » !

Le 31 décembre, un agent a mis fin à ses jours.

Il venait d'arriver au CPII le 15 décembre, après un départ précipité du SETRA pour éviter le déménagement à Sourdu.